

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil municipal du 20 juin 2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 20 juin 2024 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 14 juin 2024

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Georges FAURE

Absents excusés : Nadine PICOT, Monique JACOUD, Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bruno MAILLARD

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité

M. Bruno MAILLARD est nommée secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'association des handicapés des Monts du Lyonnais
- Convention de mise à disposition d'arceaux de la CCMDL
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2023 du SIEMLY
- 

Il est proposé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour

- Déplacement d'un candélabre place des Anciens Combattants

<b>Délibérations</b>
----------------------

**D/2024-06-1 : Subvention à l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais (AHML)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais a demandé une subvention pour le fonctionnement et le maintien des activités de son association.

Le 04 avril dernier, les élus ont décidé d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à cette association mais celle-ci n'a pas été mentionnée sur la maquette budgétaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 200 € à l'AHML

**D/2024-06-2 : Convention de mise à disposition d'arceaux par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**

Dans le cadre du projet AVELO2, mais aussi en tant qu'autorité Local Organisatrice de la mobilité (AOM), compétente en matière de solutions de mobilité active, partagée et solidaire, la CCMDL travaille actuellement sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. Afin de la favoriser, elle envisage de déployer du stationnement adapté aux vélos sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, la CCMDL propose la mise à disposition d'arceaux adaptés au stationnement de vélos classiques et à assistance électrique.

M. le Maire rappelle aux élus que la commune a souhaité participer au dispositif d'achat groupé d'arceaux vélo afin d'acquérir des équipements cyclables à moindre coût.

M. le Maire présente la convention à intervenir qui vise à définir les conditions de la mise à disposition auprès de la commune de 10 arceaux de stationnement sur platine à sceller.

La commune s'engage à installer et assurer le matériel et à prendre la responsabilité de son utilisation. La mise à disposition se fait à titre gratuit. La convention est valide jusqu'à l'enlèvement des arceaux chez le fabricant soit au plus tard le 30 juin 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'arceaux par la CCMDL

#### **D/2024-06-3 : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable 2023 du SIEMLY**

En application de l'article L.2224-5 du CGCG, M. le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du GIER (SIEMLY) au titre de l'exercice 2023.

Il précise que ce rapport est public et que celui-ci permet d'informer les usagers du service. La commune compte 279 abonnés. Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2023 du SIEMLY.

#### **D/2024-06-4 : Déplacement d'un candélabre Place des Anciens Combattants**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Déplacement un candélabre place des Anciens Combattants.

Conformément à ses statuts et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement : Coût du projet actuel :**

Détail	Montant HT	% -	
PU Participation		Travaux	commune
Déplacement candélabre place des anciens combattants	1 734 €	45.0 %	780 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune qui s'élève à 780€, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année (*de 1 à 15 années*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

#### **Points divers**

##### **Bureau de vote pour les élections les 30 juin et 07 juillet 2024**

Les élus organisent le planning pour les 2 tours des élections.

##### **Maintenance annuelle des extincteurs**

Suite à la consultation de quatre entreprises le devis de la société AED d'un montant de 194.66 € HT a été retenu.

##### **Lotissement de Richarme – Choix du bureau d'études**

Suite à l'ouverture des plis, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue, le bureau d'études Réalités assurera la mission d'aménagement du futur lotissement de Richarme. Le montant des prestations s'élève à 39 320 € HT. Ce bureau d'études a déjà réalisé plusieurs aménagements de lotissement. Sa mission débute ce mois-ci, la première réunion de travail est prévue jeudi 27 juin.

##### **Lotissement de Richarme – négociation pour l'acquisition d'une petite surface de terrain pour l'accès**

Depuis plusieurs mois, les élus se mobilisent pour acheter une petite surface de terrain nécessaire à l'accès du futur lotissement de Richarme dont la circulation sera en sens unique. La future entrée conditionne donc l'aménagement du lotissement sur lequel le bureau d'études va travailler dès ce mois-de juin.

La logique aurait été d'acheter aux consorts JUBAN une surface d'environ 60 m2 qui aurait permis un accès simple et direct. Les discussions pour trouver une entente n'ont pas suffi à convaincre puisque les requêtes sont restées sans réponses. Devant leur volonté délibérée de différer leur réponse et devant le courrier adressé à chaque consort resté sans retour dans le délai imparti, les élus ont réfléchi à d'autres solutions.

M. Le Maire indique qu'il aurait été possible d'engager une déclaration d'utilité publique à l'encontre des consorts Juban, mais cette longue procédure aurait retardé le projet.

Il expose que Mme GUINAND et M. BRUYERE, propriétaire d'une villa dont le terrain est contigu à la parcelle, ont bien compris l'opportunité de ce nouveau lotissement pour le devenir du village. Afin de ne pas bloquer ce projet, ils ont accepté de céder à la commune la surface de terrain nécessaire pour l'accès du lotissement.

## Questions diverses

### Défibrillateur

Le dernier contrôle a été réalisé en février 2023 et le prochain doit être réalisé en mars 2025.

### Programme voirie 2025

La commission voirie se réunira le 17 juillet pour déterminer les voiries communales qui nécessitent des travaux à prévoir dans le programme voirie 2025.

### Voirie communautaire

Philippe Jacoud explique que désormais il va falloir établir un programme pluriannuel pour les travaux sur les voiries classées d'intérêt communautaire.

Le déneigement de la ZA de la Croix Chartier est à la charge de la commune.

### Comice organisé par le Groupement des 4 Cantons

La fête du Comice aura lieu les 6-7 juillet à l'hippodrome de St Galmier.

### Table de pique-nique

M. le Maire rappelle que suite à la dissolution de l'association du Pays de Coise une subvention d'un montant de 1 000 € sera versée à la commune.

Dans ce cadre, deux tables de pique-niques en bois sont à renouveler à l'aire de pique-nique située à l'extrémité du stade sur le sentier de St Jacques de Compostelle. La commune a reçu deux devis et les élus ont décidé de retenir celui de la société Avanti sport pour un montant HT de 2 288 €.

### Chemin des Prés

Des travaux tels que l'accotement et l'enrobé ont été réalisés sur le Chemin des Prés. Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

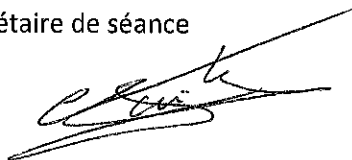
### Chemin de bas lieu

La remise en état de la section détériorée du Chemin de Bas-Lieu a été effectuée en matériaux concassés par l'entreprise B. BLANCHARD.

Prochaine réunion le jeudi 25 juillet 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.

Le secrétaire de séance



Affiché et publié le : 26/07/2024

le Maire, Daniel BONNIER

